

Formation : quels coûts et formations les plus suivies en 2018 ?

Paris, le 19 février 2020,

Avec la parution du numéro 29 de *Questions retraite & solidarité*, la Caisse des Dépôts analyse l'évolution des coûts et les choix de formation 2018¹. Les études de la direction des retraites et de la solidarité ont vocation à faire connaître les résultats des travaux de la Caisse des Dépôts dans les domaines des politiques sociales, en particulier la retraite, la protection sociale et la formation professionnelle.

2 400 €, le coût moyen d'une formation

Le coût moyen d'une formation suivie en 2018 s'élève à 2 400 €. Il varie toutefois fortement selon le domaine, la durée et le caractère diplômant de la formation. Les formations suivies en 2018 sont concentrées essentiellement dans trois secteurs : les langues, l'informatique et les transports. Il s'agit principalement de formations courtes et dont le coût moyen (entre 1 200 € et 2 100 €) est plus faible que celui de l'ensemble des formations proposées.

Un quart des dépenses de formation (214 M€) s'opère ainsi vers les tests de langue BULATS et TOEIC. Les formations diplômantes sont, quant à elles, moins suivies, plus longues et plus coûteuses puisqu'elles représentent 36 % de la masse financière, pour seulement 13 % des formations dispensées. Elles se concentrent sur les domaines Echanges et gestion, Finance, Ressources humaines, Commerce et vente, et Transports.

Par ailleurs, les coûts de formation varient selon les régions. En effet, les coûts moyens des formations en Île-de-France (30 % des formations suivies), sont en moyenne plus élevés de 38,5 % que ceux observés en province.

Entre 2017 et 2018, le nombre de formations suivies et les dépenses totales de formation ont fortement augmenté, respectivement de 40 % et 51 %. Après une activité plutôt stable en 2019 par rapport à l'année 2018, l'ouverture de l'application « Mon Compte Formation », intervenue le 21 novembre 2019, a marqué le début d'une nouvelle hausse de la demande. Ainsi, moins de 3 mois après l'ouverture de cette application, 136 000 formations ont été acceptées pour un montant moyen de 1 190 € sur le CPF.

Une meilleure visibilité sur le budget formation

Depuis 2019 et la monétisation du CPF, les salariés ont une meilleure visibilité de leur budget de formation. Fin octobre 2019, ils disposaient, en moyenne, de 1 040 € sur leur compte, en intégrant les heures de droit individuel formation (Dif, ancien dispositif de financement de la formation professionnelle, supprimé le 1^{er} janvier 2015) saisies sur le CPF. A cette même date, en dehors des heures de Dif, le

¹ Cette étude est consacrée au dispositif du Compte Personnel de Formation (CPF, loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi). En tant que gestionnaire du CPF, la Caisse des Dépôts dispose d'informations sur les formations mobilisant du financement provenant des comptes.

solde moyen s'établissait à 840 €, et seulement 16 % des salariés avaient déclaré leurs heures de Dif qui correspondaient en moyenne à 84 heures, soit 1260 €. En intégrant une estimation des heures de Dif que les salariés n'ont pas encore déclarées (ils peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2020 sur www.moncompteformation.gouv.fr), près de 2 000 € en moyenne seraient mobilisables. Ce budget permettrait de financer une bonne partie des formations mises à disposition aujourd'hui sur Mon Compte Formation, sans recourir à des financements complémentaires. Comme le souligne d'ailleurs l'étude de la Dares², en 2018, 63 % des salariés ont intégralement financé leur formation avec les heures du CPF et du Dif (sans abondement, ni autofinancement).

Rôle de la Caisse des Dépôts dans le CPF, devenu Mon Compte Formation en 2019

Le système d'information du CPF, géré par la Caisse des Dépôts et opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015, permettait de mettre à la disposition des titulaires de comptes et des financeurs (OPCA³, régions, employeurs...) un portail doté des fonctionnalités suivantes : un site d'information, un applicatif de gestion des listes des formations éligibles au CPF⁴, les opérations sur le compte en débit et crédit et l'accès au dossier des formations suivies dans le cadre du CPF.

A partir de 2020, la Caisse des Dépôts devient le seul organisme gestionnaire du CPF. Elle est désormais chargée de payer l'organisme de formation pour les actions choisies par les titulaires à travers la plateforme numérique, Mon Compte Formation, qui permet à une personne, en emploi dans le secteur privé ou en recherche d'emploi, de choisir sa formation sans intermédiaire⁵. Mon Compte Formation permet à 25 millions d'actifs (salariés du privé, demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à formation, rechercher, s'inscrire et payer une formation. Sa gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts par la loi du 5 septembre 2018.

QRS – Les études est une publication de la Direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux dans les domaines de la retraite, de la protection sociale et de la formation professionnelle. Elle est complétée par *QRS - Les cahiers*, support de diffusion d'études approfondies. Les 28 numéros de *QRS – Les études* déjà diffusés sont disponibles sur le site <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Etudes et événements.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Au service de plus de 65 fonds, la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie professionnelle des Français.

En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Marie-Caroline Cardi : +33 1 58 50 31 36 – marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

² Balmat, C. et E. Corazza (2020), *Le compte personnel de formation en 2018 : 900 000 formations suivies par les salariés du secteur privé entre 2015 et 2018, Dares résultats, février 2020.*

³ *Organisme paritaire collecteur agréé*

⁴ *La loi de 2018 a instauré un registre unique et universel des formations*

⁵ *Sauf CPF de transitions et formations collectives financées par Pôle emploi, les régions, l'Agefiph et les accords d'entreprise*